

DROITS DE PLACE DU MARCHÉ DE NOËL 2019

SITES	MODE DE CALCUL	TARIF
1. Stands et boutiques rue de la Comédie, places Broglie, Cathédrale, Château, Corbeau, Austerlitz, Gare, Gutenberg, Etoile, Marché des Bredele et autres sites le cas échéant		
Droits de place	par m ² /par période de 4 semaines	102,00 €
	par m ² /par semaine supplémentaire	25,50 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période de 4 semaines	174,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	43,50 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période de 4 semaines	368,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	92,00 €
2. Stands et boutiques places Benjamin Zix, des Meuniers et secteur Marché Neuf / Temple Neuf		
Droits de place	par m ² /par période de 4 semaines	60,00 €
	par m ² /par semaine supplémentaire	15,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période de 4 semaines	174,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	43,50 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période de 4 semaines	368,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	92,00 €
3. Stands des Vignerons ou autres stands partagés		
Droits de place (frais de promotion et de gardiennage inclus)	par m ² /par jour	4,20 €
4. Vendeurs de Sapins		
a) Place Broglie		
Droits de place	par emplacement/par période	675,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	174,00 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période	368,00 €
b) Place Kléber		
Droits de place	par emplacement/par période	675,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	174,00 €
c) Autres sites		
Droits de place	par emplacement/par période	675,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période	174,00 €
5. Noël du Livre		
Droits de place	par table/par période	215,00 €
6. Manèges places de la Cathédrale, d'Austerlitz, Gutenberg ou sur autres sites de Noël		
Droits de place	par m ² /par période de 4 semaines	40,00 €
	par m ² /par semaine supplémentaire	10,00 €
Participation aux frais de promotion	forfait/par période de 4 semaines	174,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	43,50 €
Participation aux frais de gardiennage	forfait/par période de 4 semaines	368,00 €
	forfait/par semaine supplémentaire	92,00 €
Observations :		
Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation d'occupation du domaine public pourra être délivrée à titre gratuit aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.		
Lors du recouvrement, les montants encaissés seront arrondis à la dizaine de centime la plus proche.		
Aucune participation supplémentaire ne sera exigée hormis les frais de branchement et de consommation d'électricité individuels facturés par l'Electricité de Strasbourg.		